CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E136738** **VALABLE JUSQU'AU** **27/06/2027**

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/12/2013

Forme juridique : SARL

Capital : 148 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MILLAU
Siret : 799 318 050 00017
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8307831-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 76676609

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 76676609

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : AUSTRUY CHARPENTES

148 BOULEVARD DE ROULLENS
P.A. MILLAU-VIADUC
12100 MILLAU

Téléphone : 05 65 59 13 42 **Fax :** 05 65 60 93 82
Portable : 06 82 91 01 83
Responsabilité légale :
GLEIZE CHRISTOPHE, JEAN-PIERRE GÉRANT / GLEIZE PASCAL, JEAN, JACQUES GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@austruy-charpentes.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 975 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	14	06/05/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 08:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.